

Chers étudiants,

Nous avons le plaisir de vous rappeler que **votre IFSI propose de suivre votre cursus IDE par la voie de l'apprentissage !**

Le contrat d'apprentissage en quelques mots

La formation des étudiants qui souhaitent bénéficier d'un contrat d'apprentissage est la même qu'en cursus classique **mais ils rejoignent les équipes de l'établissement employeur durant les congés scolaires** et les temps où ils ne sont pas en cours/stage.

Avec l'accord de l'IFSI, et en cohérence avec leur projet professionnel et le référentiel de formation, les apprentis peuvent réaliser un ou plusieurs stages chez leur employeur. Lors de ces stages, l'apprenti exerce les fonctions liées au statut d'étudiant infirmier ou étudiant aide-soignant.

Avantages

- ✓ Un statut de salarié avec une rémunération fixe et mensuelle
- ✓ La formation est entièrement gratuite pour tous les apprenti(e)s : ils ne paient ni frais de dossier, ni frais d'inscription, ni frais de scolarité
- ✓ Une expérience professionnelle reconnue et valorisée.
- ✓ Une perspective d'embauche pour se projeter dès le début
- ✓ Une aide au permis à hauteur de 500 €

Retrouvez toute les réponses à vos questions en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.santestcfa.fr/faq-infirmier/>

En Bref,

- **Public concerné :** Personnes âgées de 18 à 30 ans ayant été admis à l'institut de formation.
- **Durée du contrat :** Le contrat est égal à la durée du cycle de formation préparant à la qualification (de 6 mois à 3 ans). Il peut débuter au plus tôt 3 mois avant le début du cycle.
- **Rémunération :** L'apprenti(e) perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son année d'étude (cette rémunération est exonérée d'impôts sur le revenu).
L'apprenti(e) ne paie aucune cotisation sociale et est affilié(e) à la sécurité sociale des salariés.
- **Le statut :**
En dehors de son temps de formation, l'apprenti se professionnalise chez son employeur en travaillant au sein de l'équipe :
L'étudiant infirmier en première année :
L'apprenti peut exercer les fonctions reconnues par ses précédents diplômes (ex : DE Aide-Soignant, DE Auxiliaire de Puériculture, ...).
Plus généralement, l'apprenti exerce les missions convenues avec son employeur sur la base de son expérience préalable (ex : Fonction ASH).
A compter de l'obtention de l'équivalence Aide-Soignant pour les étudiants IDE en 2ème et 3ème année :
L'apprenti exerce en qualité d'Aide-Soignant.

Cette modalité de formation vous interroge, retrouvez les conseillers de SANT EST CFA chaque mercredi après-midi à partir de 13h30 pour un entretien personnalisé sur cutt.ly/santestcfa

Bien cordialement.



AVEC L'APPRENTISSAGE JE DEVIENS
INFIRMIER.ÈRE

L'APPRENTISSAGE
- santest



J'ALLIE FORMATION DIPLÔMANTE
ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

JE SUIS RÉMUNÉRÉ.E

JE FACILITE MON INSERTION
SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

DÉPOSEZ VOTRE
CANDIDATURE
EN LIGNE SUR :
santestcfa.fr

AVEC L'APPRENTISSAGE JE DEVIENS
INFIRMIER.ÈRE

L'APPRENTISSAGE
by *santest*



AVEC L'APPRENTISSAGE JE DEVIENS INFIRMIER.ÈRE

POURQUOI CE MÉTIER PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE ?

DES AVANTAGES NON NÉGLIGEABLES !

- Vous pourrez associer **théorie et pratique** sur le terrain dès le début de votre formation.
- Vous serez **plus compétitif.ve** sur le marché du travail et doté.e d'une **expérience reconnue**.
- Vous serez **rémunéré.e** pendant votre formation.
- Vous vivrez une **expérience valorisante et qualifiante** au sein d'une équipe de professionnels.
- Je veux avoir un **+ sur mon CV** pour **entrer plus facilement dans le monde du travail**.



VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ D'EMPLOYEUR ?

Pas de soucis, **SANTEST** vous accompagne également dans la recherche d'un employeur !

QUELLES CONDITIONS ?

POUR DEVENIR APPRENTI.E INFIRMIER.ÈRE, IL FAUT ÊTRE VOLONTAIRE ET MOTIVÉ.E MAIS AUSSI :



Être agé.e de **moins de 30 ans***.

*ou disposant d'une RQTH.



Être **ADMIS.E** au sein d'un IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) partenaire.

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE EN LIGNE SUR : santestcfa.fr

4, rue Monseigneur Thouvenin - 54000 NANCY
T. 03 83 41 62 70 - contact@santestcfa.fr



AU SERVICE DE LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ